

Réduction collective du temps de travail

Constat

Augmentations salariales et réduction progressive du temps de travail ont concrétisé, pendant plus de vingt ans, le partage des fruits de la croissance entre le monde du travail et celui du capital. Ce mouvement de progrès social a décliné dans les années '80 et les travailleurs n'ont cessé de perdre du terrain au nom de la compétitivité.

La réduction du temps de travail aujourd'hui s'explique uniquement par l'explosion du temps partiel, qui engendre aussi de nombreuses discriminations.

Un chômage de masse accompagne le déclin du progrès social.

Les libéraux invitent cependant à travailler plus pour gagner plus ou travailler plus pour gagner la même chose.

La part des salaires dans la richesse produite frôle la barre des 50% du PIB. C'est du jamais vu !

Enjeux

Renverser la vapeur et réintroduire la réduction collective du temps de travail en Belgique, mais surtout dans toute l'Europe. Cette tendance s'accompagnera d'une augmentation du taux d'emploi de qualité et de la productivité horaire. Elle permettra surtout de renouer avec un progrès social dont les moyens sont confisqués aux travailleurs depuis plus de 20 ans.

Propositions

Adopter les 32 heures en 4 jours, avec embauches compensatoires et maintien du salaire. Cette solution doit s'envisager en Belgique, mais surtout à un niveau européen, par la mise en place d'une législation harmonisée et cohérente sur la réduction linéaire du temps de travail.

L'adoption par l'Europe et l'actualisation des pactes sociaux nationaux qui ont organisé, durant les trois décennies suivant la Seconde Guerre mondiale, le partage de la richesse nationale.

Un contrôle de cette politique sur l'organisation du travail et sur les embauches compensatoires.

L'harmonisation, par le haut, du statut du salarié et **des systèmes de protection sociale.**

Constat

La réduction du temps de travail a été une revendication historique du mouvement ouvrier et un résultat tangible de ses luttes. Elle fut une question de survie puis s'est inscrite dans une perspective d'amélioration du bien-être et de partage des gains de productivité.

A la fin de la Seconde Guerre mondiale, patrons et syndicats ont trouvé un accord pour que « *les fruits de l'accroissement de productivité (soient) répartis de manière équitable entre l'entreprise et les travailleurs* »¹. Augmentations salariales et réduction progressive du temps de travail ont concrétisé ce partage. Entre 1953 et 1973, le temps de travail a diminué de plus de 20%. Au cours du quart de siècle suivant, cette diminution est largement inférieure à 10%.

On peut observer une diminution du temps de travail, mais la nature de cette réduction a changé en raison du développement du temps partiel. Cette forme de travail, très largement féminine, est souvent qualifiée à tort de « volontaire ». L'inexistence des emplois à temps plein, la flexibilité des horaires de travail, l'insuffisance des structures d'accueil extrascolaire poussent de nombreux travailleurs à accepter, par défaut, le temps partiel.

Par ailleurs, la part des salaires dans la richesse produite chaque année, stabilisée autour de 64% au début des années 1970, avait frôlé les 68% au milieu de cette décennie pour plonger sous les 58% aujourd'hui². Les fruits de la croissance sont accaparés par le capital. Les travailleurs doivent désormais se partager des miettes.

L'idéal de réduction collective du temps de travail a été écarté par les tenants de l'Europe compétitive. Des politiques invitent au contraire les citoyens à travailler plus pour gagner plus. Des représentants patronaux exigent l'augmentation du temps de travail sans augmentation des salaires.

Enjeux

Réduire le temps de travail est aussi et avant tout un outil de création massive d'emplois et de lutte contre le chômage. Pour être efficace, la réduction doit être considérable, sans perte de salaire et obligatoirement s'accompagner d'embauches compensatoires. Elle doit être à la hauteur de ce que les travailleurs auraient pu légitimement attendre d'une diminution continue du temps de travail depuis les années 1970.

Il faut privilégier des formules telles que la diminution de 10% du temps de travail visant, à l'échelle européenne, la norme des 32 heures ou de la semaine des quatre jours.

Nous vivons aujourd'hui dans le contexte d'une économie qui s'est mondialisée. C'est évidemment une contrainte qu'on ne peut nier. Chaque fois qu'un pays augmente les prix de sa production, sa position commerciale s'érode. Ceci est surtout vrai pour les produits d'exportation. Mais si les prix s'élèvent à la suite d'une hausse du coût salarial, c'est parce que les entreprises décident de conserver leurs bénéfices.

Les travailleurs quant à eux sont lésés depuis 25 ans au profit du capital.

Réduire le temps de travail, sans perte de salaire et avec embauche compensatoire, constitue un moyen de renverser ce mouvement de captation de la rente capitaliste.

¹ Déclaration commune des interlocuteurs sociaux sur la productivité (1959).

² Part salariale corrigée en pourcentage du produit intérieur brut.

La réduction collective du temps de travail renforce le droit à l'emploi et contribue à résorber le chômage. Cette résorption doit rester une priorité ; dans le même temps qu'elle exige un partage plus juste de la valeur ajoutée.

Propositions

Semaine des 32 heures en 4 jours, avec embauche compensatoire et maintien du salaire.

L'Union européenne, toujours à la recherche de son « modèle social », trouverait dans la RTT un projet mobilisateur pour des millions de citoyens et de travailleurs. C'est pourquoi nous demandons :

- Une législation européenne harmonisée et cohérente sur la réduction linéaire du temps de travail.
- L'adoption d'un pacte social européen, semblable aux pactes sociaux nationaux qui ont organisé le partage de la richesse nationale durant 30 ans après la seconde guerre mondiale.
- Un contrôle des pouvoirs publics sur l'organisation du travail et sur les embauches compensatoires.
- L'harmonisation, par le haut, du statut du salarié et des systèmes de protection sociale. ■